

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 06 décembre 2023 à 20h00, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

Nombre de membres

- En exercice : 16
 - Présents : 12
 - Votants : 13
- Date de la convocation :** 30/11/2023
Date d'affichage : 30/11/2023

Présents :

Mesdames : Jacqueline TARDIVEL, Nathalie FUSELLIER, Béatrice CANONNE, Sandra RIQUIN, Elodie MARCHAND,
Messieurs : Thierry PAPOT, Christian PACORY, Jacky PASQUIER, Robert PLU, Florent POIRIER,
Etienne MOREAU, Patrice NEAU.

Absents excusés : Messieurs Manuel DA SILVA, Thierry GROSBOIS, Mesdames : Aurélie POIRIER, Floriane DUPUY,

Absents, ont donné pouvoir :

- ↳ Monsieur Manuel DA SILVA donne pouvoir à Monsieur Thierry PAPOT

- ↳ Rencontre avec le Major Vincent ACKER, Commandant des brigades de Baugé-en-Anjou, Noyant-Villages et Vernantes, et avec l'Adjudant Cathy GUIGNON, Commandant de brigade à Vernantes pour une présentation et un échange avec le Conseil Municipal. Cette rencontre permet de faire notamment un point sur les résultats obtenus sur le plan judiciaire ainsi que sur les bénéfices quant à l'utilisation des caméras de vidéoprotection de Vernantes.
Il en ressort que l'installation de la vidéoprotection, qui a été certes coûteuse à l'installation pour la commune, est aujourd'hui un outil utile en termes de prévention, de dissuasion et dans l'avancement d'une enquête lors d'une procédure judiciaire.
Ainsi, des délits pénaux peuvent être solutionnés pour des faits ayant eu lieu sur Vernantes, mais également pour des faits qui se déroulent sur d'autres secteurs géographiques aux alentours de Vernantes.
Au terme de cette rencontre il en ressort que le système de vidéoprotection mis en place depuis 2019 est donc un très bon atout pour la commune de Vernantes.

ORDRE DU JOUR

Monsieur Robert PLU est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 08 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Un point n°8 « Décision modificative n°2 concernant la cession de parcelles » a été rajouté puisque qu'évoqué et voté lors du conseil municipal à la suite du point n°7.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

1 -

ENTREPRISE	ESNAULT PARCS & JARDINS
DESIGNATION	Contrat d'entretien salle des fêtes 2024
PRIX HT	5 136.75 €
PRIX TTC	6 164.10 €

2 -

ENTREPRISE	SARL AMBROISE MOTHAI
DESIGNATION	Traversée d'allée pour la pose d'une chambre et de fourreaux PTT
PRIX HT	1 356.72 €
PRIX TTC	1 628.06 €

3 -

ENTREPRISE	COLAS
DESIGNATION	Fourniture et pose d'un banc route de Vernoil (voie verte)
PRIX HT	1 260.00 €
PRIX TTC	1 512.00 €

Questions relatives aux décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

Madame Béatrice Canonne s'interroge sur la pose d'un banc sur la route de Vernoil ?

Monsieur le Maire explique que lors de l'inauguration de la route de Vernoil, une habitante de Vernantes a soumis qu'il serait bien de mettre un banc sur la voie verte – étant entendu que cette installation était prévue dans le projet initial.

Monsieur Jacky Pasquier demande qui va s'occuper de l'installation du banc ? Est-ce Colas ? En ce sens que le prix de la pose est intégré dans le devis. Les agents n'ont donc pas à le poser.

Monsieur le Maire confirme que ce sera bien l'entreprise COLAS qui sera chargée de cette pose en lien avec Monsieur Maxime Ouvrard – de la société AMC. De même que les plantations initialement prévues devraient être réalisées semaine 51.

Monsieur Jacky Pasquier interroge sur l'entretien des espaces verts rue Eugène Livet ? Normalement la société en charge était « Esnault parcs & jardins » - Or récemment ils ont été réalisés par l'ESAT ? En l'absence de Monsieur Manuel Da Silva au Conseil Municipal, Monsieur le Maire répond que cette question lui sera posée afin d'apporter une réponse à Monsieur Jacky Pasquier.

DEL N°06-12/2023-01 - Convention Anjou Fibre

Dans le cadre des travaux de construction du réseau de fibre optique sur les infrastructures de Vernantes, il est nécessaire de signer une convention avec Anjou Fibre pour la réalisation de travaux sur la RD 58 - rue de Mouliherne et une partie de la rue du 8 mai.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention pour l'utilisation des installations de génie civil pour les réseaux de communications électroniques (rue de Mouliherne et une partie de la rue du 8 mai) ainsi que l'emprise du réseau concerné.

DEL N°06-12/2023-02 - Vente de ferraille

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que les agents des services techniques ont vendu de la ferraille à la société SORECOV - déchèterie professionnelle.

De ce fait, la commune de Vernantes a reçu deux chèques l'un de 70.20 € et le second de 80.00 €.

Monsieur le Maire a besoin de l'accord du Conseil Municipal pour encaissement de ces deux chèques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à déposer à la trésorerie les deux chèques d'un montant de 70.20 € (chèque n° 6454119) et 80.00 € (chèque n° 6454041) de la société SORECOV pour encaissement.

DEL N°06-12/2023-03 - Délibération pour les avenants concernant la réhabilitation des petites maisons « rue des Frères Champneuf ».

Monsieur le Maire expose que la deuxième tranche des petites maisons situées « rue des Frères Champneuf » est pratiquement terminée.

Il présente donc au Conseil Municipal les avenants relatifs à cette réhabilitation. A noter que sur l'avenant de la société Marandeau, certains travaux n'ont pas été réalisés - en ce sens que certains de ces mêmes travaux ont été réalisés par la Société ROUX.

Le bilan de l'opération de ces deux dernières maisons la commune est à - 1 105.58 € avec un Delta relatif à la réutilisation de l'ancien à + 10 013.58 €, et un total général HT de 531 208.30 € (dalles bétons pour accueillir les cabanons de jardin inclus).

Après exposé, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à régler les avenants comme suit :

		Montant initial HT	Montant initial TTC	Avenant n°1 HT	Avenant n°1 TTC	Avenant n°2 HT	Avenant n°2 TTC	Nouveau montant HT	Nouveau montant TTC
LOT 1	MACONNERIE - SARL MARANDEAU	183 227,25 €	219 872,70 €	4 545,31 €	5 454,37 €	-15 246,06 €	-18 295,27 €	172 526,50 €	207 031,80 €
LOT 2	CHARPENTE - CHARPENTE THOUAIRAISE								
LOT 3	COUVERTURE - SARL DELAUNAY	57 070,96 €	68 485,15 €	520,00 €	624,00 €	520,00 €	624,00 €	58 110,96 €	69 733,15 €
LOT 4	MENUISERIE EXTÉRIEURE - SARL CAILLEAUD	44 787 €	53 744,00 €					44 787,00 €	53 744,00 €
LOT 5	MENUISERIE INTÉRIEURE - SARL CAILLEAUD	56 136,40 €	67 363,68 €			886,00 €	1 063,20 €	57 022,40 €	68 426,88 €
LOT 6	PLATERIE ISOLATION - SARL ROUX	53 224,84 €	63 869,57 €	4 663,85 €	5 596,62 €	9 759,79 €	11 711,75 €	67 648,48 €	81 177,94 €
LOT 7	CARRELAGE - SARL GUERET	21 303,01 €	25 563,61 €			623,56 €	748,27 €	21 926,57 €	26 311,88 €
LOT 8	PEINTURES - SARL DOUAIRE	21 556,04 €	25 867,25 €	1 390,00 €	1 668,00 €	2 351,13 €	2 821,35 €	25 297,17 €	30 356,60 €
LOT 9	ELECTRICITÉ - SARL GABRIEL	22 338,24 €	26 805,89 €					22 338,24 €	26 805,89 €
LOT 10	PLOMBERIE - SARL GABRIEL	61 550,98 €	73 861,18 €					61 550,98 €	73 861,18 €
TOTAL		521 194,72 €	625 433,03 €	11 119,16 €	13 342,99 €			531 208,30 €	637 449,32 €

DEL N°06-12/2023-04 - Tarifs publics 2024

Monsieur le Maire expose les tarifs publics 2023 en vue de certaines augmentations pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les tarifs publics 2024 désignés ci-après :

	2023	2024
Droit de place sur le marché du mercredi	2.50€	2.50€
Droit de place sur le marché du dimanche	5.00€	5.00€
Droit de place en dehors des jours de marché	7.00€	7.00€
Droit de place pour le marchand d'huitres	5.00€	5.00€
Veille de Noël et du jour de l'an (les 24 et 30 décembre 2023)	9.00€	9.00€
Droit de place pour les camions d'outillage Place du Champ de Foire	35.00€	35.00€
Raccordement au réseau d'eaux pluviales	630.00€	630.00€
Coupure de route communale	105.00€	105.00€

Concessions cimetièrè - 30 ans - 15 ans	110.00€ 65.00€	120.00€ 70.00€
Cavernes - 30 ans - 15 ans	110.00€ 65.00€	120.00€ 70.00€
Columbarium - 30 ans - 15 ans - Nouveau dépôt	505.00€ 330.00€ 52.00€	505.00€ 330.00€ 52.00€
Dispersion de cendres	32.00€	0.00€
Plaque jardin du souvenir	32.00€	48.00€
Jardin du souvenir - 15 ans - 30 ans	30.00 € 50.00 €	30.00 € 50.00 €
Capture animaux errants Pension chenil	60.00€ 6.00€/j	60.00€ 6.00€/j
Traversée du centre par les convois exceptionnels - Sans démontage, avec interdiction de stationnement - Avec démontage et interdiction de stationnement	2 620.00€ 5 240.00€	2 620.00€ 5 240.00€

DEL N°06-12/2023-05 - Retour sur la réunion ADS - service urbanisme de Longué-Jumelles

Monsieur le Maire fait un état de la réunion Administration des Sols de Longué-Jumelles qui s'est tenue le 20 novembre 2023.

En 2021 : 46 dépôts dont 24 DP, 1 PA et 21 PC

En 2022 : 24 dépôts dont 1 CUB, 7 DP, 3 PA, 12 PC et 1 PD

En 2023 : 13 dépôts dont 3 CUB, 4 DP et 6 PC

Ces chiffres en baisse s'expliquent par les prix qui augmentent (matériaux, vente de parcelle, intérêts bancaires).

En 2024, le logiciel utilisé par le service instructeur évolue vers un logiciel « Oxalis Expert » ce qui va engendrer une augmentation de facturation aux communes utilisatrices. Le coût par habitant en 2024 sera donc de + 0.08€ par hab. et + 0.06€ par hab. en 2025. Actuellement le coût par hab. est de 0.75 €, en 2024 il sera donc de 0.83 € par hab. et de 0.89€ par hab. en 2025

En 2024 les agents chargés de l'urbanisme vont pour pouvoir suivre une formation urbanisme par le CNFPT (Centre national de formation de la fonction publique territoriale). L'agent en charge de l'urbanisme à Vernantes y est inscrit.

A partir du 1^{er} janvier 2024, la police de l'affichage et de la publicité reviendra exclusivement au Maire de la Commune. Les demandes d'autorisation préalable d'affichage seront à gérer et transmises à la préfecture via le logiciel Oxalis. Chaque dossier sera facturé 150.00 € (même tarif qu'un PC) et devra bien évidemment être soumis à l'ABF en fonction de sa localisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de gérer au cas par cas les demandes de publicité des commerçants en tenant compte des formats des panneaux, de l'endroit d'implantation afin de préserver l'environnement et d'éviter toute pollution visuelle.

DEL N°06-12/2023-06 - Subvention EHPAD

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le souhait de verser une subvention à l'EHPAD « Les 2 Clochers » pour équiper un certain nombre de chambres des résidents de rails pour lever les personnes malades, dans le but d'améliorer les conditions de travail du personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement d'une subvention au CCAS-EHPAD « Les 2 Clochers », d'un montant de 15 000.00 € pour équiper des chambres de rails « lève-personnes ».

DEL N°06-12/2023-07 - Décision modificative concernant la subvention de l'EHPAD

La commune de Vernantes a décidé de verser une subvention de 15 000.00 € au CCAS-EHPAD « Les 2 Clochers ».

Il reste 7 575.00 € dans le chapitre 204.

Des travaux de mise aux normes d'armoires électriques faits par le SIEM, non prévues au budget, ont été comptabilisées dans ce chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-20415322 : Subvention CCAS-Bâtiments et installations	0.00 €	7 425.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subvention d'équipement versées	0.00 €	7 425.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-13 Travaux de Voirie Rue de Jalesnes	7 425.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	7 425.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	7 425.00 €	7 425.00 €	0.00 €	0.00 €
KOUBAI GÉNÉRAL		0.00 €		0.00 €

DEL N006-12/2023-08 - Décision modificative n°2 concernant la cession de parcelles

La commune de Vernantes a cédé les parcelles AB 0286, AB 0323, AB 0324, et AB 0325 - situées 19 C, 21, 21 B et 23 rue de Mouliherne à Saumur Habitat à l'Euro Symbolique. Ces parcelles étaient inscrites à l'inventaire de la commune pour une valeur de 15 060.94 €. Il faut donc inscrire dans la comptabilité de la commune au compte 204412, en dépense d'investissement.

Il faut également sortir de l'actif de la commune, les parcelles évoquées, en émettant un titre, en recette d'investissement pour la somme de 15 060.94 €.

Ces opérations n'étant pas prévues au budget, il faut donc prévoir la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-204412 : Subvention		15 060.94 €	0.00 €	0.00
R 2111 : Terrains nus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 060.94 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0.00 €	15 060.94 €	0.00 €	15 060.94 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative présentée ci-dessus.

INFORMATIONS :

- Saumur Val de Loire : Aides aux manifestations à caractère culturel.
La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire reconduit le principe d'une dotation à destination des associations et collectivité territoriales organisatrices de manifestations à caractère culturel. La date butoir de présentation des dossiers de demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire est fixée au 31/01/2024.
- Eau et Assainissement - Rapport annuel 2022 (Délibération n°2023-150-DC du Conseil Communautaire du 16/11/2023) :
Information donnée à l'ensemble du Conseil Municipal.

- Défibillateur :
Suite au passage d'un technicien, il serait intéressant de réfléchir à l'installation d'un défibrillateur à proximité des Ecoles et du Restaurant Scolaire, et de la salle des fêtes.
- Conseil énergie (consommation électrique et eau) :
Un recensement des besoins a été fait sur l'ensemble des bâtiments communaux avec la Société Conseil Energie en collaboration avec les agents des services techniques. Les besoins ont été chiffrés et un devis réalisé. Le devis s'élève à 5 816.00 € et ce coût sera pris en charge en intégralité grâce au dispositif de prime CEE (certificat d'économie d'énergie). Ce recensement concerne les économies d'énergie (chauffage, éclairage) ainsi que les économies d'eau (mitigeur de lavabo, pommeau de douche).
- Arbre de Noël du personnel communal :
Monsieur le Maire propose de renouveler le bon d'achat U de 30 euros pour l'ensemble du personnel communal.
- Téléthon :
Manifestation à Vernoil-le-Fourrier le 10/12/2023, Madame Jacqueline TARDIVEL invite les élus à venir y participer. A noter que le cuisinier de l'EHPAD « Les deux Clochers » fera - bénévolement - des gâteaux qui seront vendus à cette occasion au profit du Téléthon 2023.
- SMBAA :
Monsieur Florent Poirier informe le Conseil Municipal avoir assisté à une réunion SMBAA. Ce syndicat qui gère L'Authion et Lathan ont mis en place leur projet de travaux pour recréer des zones inondables sur le secteur du Lathan. La première tranche de travaux est terminée - le coût s'élève à 600 000 euros - L'objectif de ces travaux étant de retrouver l'ancien lit du Lathan - avec plusieurs objectifs : limiter les crues à Longué, et conserver l'eau dans les zones potentiellement inondables. En période de fortes crues, l'inondation se ferait dans la forêt pour le secteur de Vernantes. Conservation d'un barrage hydraulique.
- Rendez-vous Club de Foot/SIEA :
Le Club de Foot ASRVV a rencontré les élus du SIEA pour leur projet de terrain synthétique. Il a été évoqué la faisabilité de ce terrain avec des professionnels. Un plan cadastral leur a été adressé. Le club de foot est dès lors en attente des devis.

Terrain de Foot de Vernantes : Monsieur Florent POIRIER souhaiterait que le terrain soit rafraîchi pendant la trêve.
- Repas de fin d'année cantine : Vendredi 22/12/2023 au restaurant scolaire.
- Réunion SIEA :
Projet d'extension de la maison de santé avec notamment l'ouverture d'un second cabinet dentaire, d'autres spécialités, en plus d'un cabinet médical.
- Tennis de table et gestion de la salle :
Monsieur Florent Poirier attire l'attention sur les réparations à faire dans la salle du tennis de table (toit et fissures notamment)

■ Prochain conseil municipal :

Le prochain conseil municipal aura lieu le 10 janvier 2024 à 20h30.

En l'absence d'information et question, la séance est levée à 0h00.

Le secrétaire de séance,

Robert PLU




Le Maire,

Thierry PAPOT

